



Assemblée générale

Procès-verbal

Du 3 octobre 2023, 20h00 Salle communale de Farvagny

Présents : 21 membres

Invités : 13 personnes (membres du personnel)

1. Salutations

Mme Taurisson ouvre la séance à 20h01. Elle salue tout le monde et se présente. Elle signale que le personnel a été invité à cette assemblée, elle remercie ceux qui sont venue. Elle rappelle à chacun de se nommer pour faciliter la prise du PV et représente les membres du comité actuel : Mme Aeschlimann-Disler, Mme Nobs et Mme Moretti. Elle excuse Mme Pochon. Elle présente également les deux responsables pédagogiques, Mmes Cotting et Clément.

Enfin elle signale que l'assemblée de ce soir porte principalement sur le budget de l'année 2024.

2. Approbation du dernier PV

Le PV de la dernière assemblée est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du comité

Mme Taurisson annonce que Mme Pochon est absente en raison de sa démission avec effet immédiat du comité. Elle poursuivra néanmoins ses tâches de responsable financière, en accord avec son cahier des charges, jusqu'au 31 décembre 2023. C'est pour cette raison que les factures et autres communications concernant les finances continuent de venir de sa part. Pour les autres sujets, les emails sont transmis au comité qui prendra le relais.

Elle explique que le poste sera mis au concours. La personne sera salariée, membre du CODIR et aura donc une voix consultative au sein du comité. Un des membres du comité collaborera avec la personne en charge des finances. Les rôles seront sans doute redistribués au sein du comité.

Ensuite, Mme Taurisson remercie tous les participants à la fête des 30 ans de la crèche La Marelle. Tout le comité a eu du plaisir à organiser et participer à cette journée. Elle remercie tout le personnel pour les ateliers et le comité pour la gestion logistique de cet événement. Elle rappelle que tout prochainement, la vente de jus de pommes aura lieu et espère que tous les parents lui feront bon accueil.

4. Présentation du budget 2024

Mme Taurisson passe la parole à Mme Nobs pour la présentation du budget. Le principal changement par rapport à l'année dernière, c'est l'augmentation de salaire d'un palier pour tout le personnel. Le budget a été présenté à la commune également. M Maridor demande



si l'augmentation de la TVA a été prise en compte : cette information n'a pas été communiquée par Mme Pochon, le comité se renseignera.

Mme Joliet demande à combien est le taux d'occupation : entre 90 et 95% pour tous les groupes.

M. Ryser demande si un 3^{ème} site va ouvrir, si le taux d'occupation était de 100%. La liste d'attente est assez conséquente car plusieurs parents veulent les mêmes jours : c'est pour cette raison que le 100% est difficilement atteignable. Mme Joliet demande si la crèche de Corpataux sera plus grande : Mme Taurisson explique que ce la dépend de la commune et que le comité ne peut pas répondre à cette question à l'heure actuelle.

Mme Kolly demande si une potentielle augmentation des heures d'ouvertures de la crèche aura un impact sur le coût des parents (puisque cela nécessitera plus de personnel) : Mme Taurisson répond que le comité ne peut pas l'exclure en effet, une étude globale devra être menée. Mme Kolly dit que si les parents savent qu'il y aura un impact financier, ils s'accommoderaient mieux des horaires actuels. Mme Joliet demande si ce projet est toujours en cours : oui mais il a été un peu mis de côté suite à l'annonce de la démission de Mme Pochon. M. Ryser se demande comment se situe nos horaires par rapport aux autres crèches : les horaires sont très variables d'une crèche à l'autre. Certaines crèches avec de très larges horaires mettent des limites de temps de placement aux parents.

Mme Livera souhaite savoir ce que constitue les 4'800.- CHF de frais d'aménagement dans les comptes 2022 et demande pourquoi il n'y a rien pour 2024. C'était lié à l'augmentation des groupes des Mandarines et des Souris Vertes. Mme Livera estime qu'il faudrait renouveler certains lits et pense que ça devrait apparaître dans le budget. Mme Kolly demande si les responsables pédagogiques ne peuvent pas reprendre toute la partie RH : Mme Taurisson explique qu'en majeure partie, elles s'en occupent. Le poste de responsable financier et administration RH traite des questions financières, établissement de contrat, contact avec les assurances lors d'absence maladie ou accident, etc.

Il n'y a plus de question et l'assemblée passe au vote. Le budget est approuvé à la majorité (12 personnes), il y a 1 abstention et 2 contre.

5. Démissions et élections au sein du comité

Mme Taurisson explique que le comité a accepté la démission de Mme Pochon et la remercie pour les 25 ans durant lesquels elle s'est investie pour la Crèche La Marelle et demande s'il y a des volontaires. Elle signale que le rôle au sein du comité sera vraiment séparé du poste de responsable financier. Il y aura donc 2 nouvelles personnes : un salarié pour le poste de responsable financier et administration RH avec une voix consultative et un membre du comité.

Mme Aeschlimann explique en quoi consiste le comité : définir la stratégie générale de l'association, le cadre de la crèche. En général, le comité se réunit une fois par mois, le soir. Elle propose également, si les parents sont volontaires, de faire une transition en douceur, en restant membre du comité et que des nouveaux viennent et prennent leurs



marques petit à petit. Jusqu'à présent, les anciens partaient et les nouveaux membres arrivaient mais rien n'exclut une sorte de « tuilage ».

Aucun parent présent ce soir n'est volontaire : un email sera donc envoyé à tous les membres de l'association pour recherche un nouveau membre (pour rappel, le comité est composé d'au minimum 5 personnes).

6. Divers

a. Point de situation de la commission de révision des statuts

L'idée est de faire un point de situation sur la révision des statuts avec les parents ce soir, pour voir s'il y a des idées et des questions à ce sujet. Les statuts seront présentés à la commune en fin d'année et à la prochaine assemblée, peut-être celle des comptes au printemps, ce texte pourra être soumis au vote.

M. Bodenmüller présente le travail de la commission de révision des statuts. Il explique également que la commission a rencontré le comité afin de discuter ensemble des nouveaux statuts, qui ont également été présentés aux communes (Gibloux et Hauterive).

M. Maridor a 4 points :

- Article 4 : il suggère d'enlever le montant de la cotisation des statuts et propose d'écrire « La cotisation annuelle est fixée lors de l'Assemblée générale » ou quelque-chose d'approchant.

- Article 8 : il est mentionné que seuls les membres avec des enfants peuvent voter et se demande si ce n'est pas contraire à l'article 3 qui dit que toute personne physique peut intégrer l'association. M. Bodenmüller explique qu'il y a eu un grand débat à ce sujet et signale que c'était surtout pour éviter que certains membres s'inscrivent pour soutenir d'autres intérêts que ceux des parents, fassent des pressions ou du lobbying. Par ailleurs, il signale également que si on limite les membres de l'association aux parents, cela signifie que les membres du comité qui n'ont plus d'enfants inscrits à la crèche ne pourraient plus faire partie du comité. La commission de révision des statuts va retravailler ce point.

- Article 10, lettre k : les réviseurs des comptes sont élus pendant 2 ans, non-renouvelable. Il pense que c'est difficile de trouver des réviseurs des comptes et trouve que c'est dommage de mettre ce frein. M. Bodenmüller signale qu'il faut quand même faire attention à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui révisent les comptes : un tournus est important. Mme Aeschlimann propose que ce soit renouvelable une fois, ça ferait 4 ans maximum par personne. M. Bodenmüller dit que la commission va retravailler ce point avec plusieurs variantes et de le mettre explicitement dans la version qui sera envoyée aux parents pour la prochaine assemblée générale. Cette idée est validée.

- Article 11, paragraphe 3 : M. Maridor trouvait que l'ancienne majorité était bien et que maintenant c'est très radical. Il suffit qu'une personne soit malade ou en



vacances et aucune décision ne peut être prise. Le comité signale qu'il doit de toute façon y avoir 3 membres présents lors d'un comité pour délibérer. Néanmoins, M. Bodenmüller explique que si par exemple 2 membres sont absents, cela signifie (sans cette majorité) que 2 membres sur 5 peuvent prendre des décisions. La commission préférerait qu'effectivement les 3 membres présents soient d'accord à l'unanimité afin que 3 membres sur 5 puissent valider la décision.

Le comité remercie la commission de révision des statuts pour son travail. Il n'y a pas d'autres questions.

b. Jus de pommes

Mme Taurisson annonce que cette année, il n'y aura que du jus de pomme-pomme. Elle rappelle également que la vente du jus de pommes sert à financer des extras comme la place de jeux de Grangeneuve ou des poussettes. Elle remercie tous les parents qui jouent le jeu. Le lieu de livraison va changer, il faudra se référer à la documentation reçue.

Néanmoins, Mme Taurisson signale que le comité cherche aussi d'autres idées pour l'année prochaine, pour être complémentaire. Mme Joliet propose des ventes de sirop. Mme Kolly trouve que le jus de pommes reste une très bonne idée.

c. Questions des parents

M. Maridor demande quand sera distribué le calendrier, notamment par rapport aux vacances 2024. Le comité signale que les parents recevront le calendrier la semaine prochaine.

Mme Joliet trouve que la situation est apaisée par rapport à l'année passée et demande si c'est confirmé par le comité et les responsables pédagogiques : oui c'est le cas. Le comité ainsi que les responsables pédagogiques sont confiants pour l'avenir.

Mme Tettamanti remercie la commission de révision des statuts ainsi que le comité pour leur travail respectif. Elle a bien conscience de ce que ça représente pour tout le monde d'ajouter cette tâche le soir en semaine. Mme Taurisson la remercie.

Mme Taurisson signale enfin que chaque candidature pour rejoindre le comité est la bienvenue, que le comité peut accueillir une comme 3 personnes.

Il n'y a plus de questions. L'assemblée est close à 21h12.

La secrétaire
Marie-Lucie Nobs